



COMPTE RENDU DE RÉUNION DE COMITÉ DE QUARTIERS

SECTEUR 12 – LES MAS

DU VENDREDI 16 JUIN 2023

Référents du quartier :

- Monsieur HOSPITAL Maguy
- Monsieur CLAVIER Frédéric

Demandes de travaux :

- Les administrés remercient monsieur le Maire pour le nettoyage de la bordure de la route des mas.
- Serait-il possible de prévoir le nettoyage de la route du col de Banyuls-sur-Mer ?
- Un administré demande s'il serait possible d'élaguer le micocoulier contre le grillage après la forge, vers « chez Fernand » ?
- Serait-il possible de nettoyer et boucher les trous (durablement) au niveau du Mas Parer sur la route du haut ?

Monsieur le Maire explique que ces demandes vont être prises en compte et les services interviendront dès que possible.

Restrictions d'eau

M. le Maire explique qu'à la suite d'un fort déficit de pluie, un arrêté préfectoral a classé la commune en état d'alerte renforcée. 16 communes dans le département sont menacées de coupures d'eau cet été. La situation est gravissime. La nappe phréatique de Banyuls a diminué de 4m.

Il ajoute que jusqu'à maintenant, les restrictions n'ont été que peu respectées. Aujourd'hui des sanctions seront appliquées. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie) va effectuer des contrôles.

Une communication sur les restrictions et usages de l'eau sera faite et sera transmise à la population. Un plan d'économie d'eau va être mis en place à l'échelle communale.

La ville mène plus actions :

- Charte d'engagement avec la préfecture : La commune n'arrose plus les stades, les fontaines sont coupées. Au port, l'eau est seulement autorisée pour la capitainerie. Les fleurs ne sont plus arrosées, les trottoirs sont lavés avec une laveuse à récupérateur d'eau usée. Les stations de lavage sont contraintes de recycler l'eau. Installation de mousseurs sur les robinets.

- En contrepartie, Monsieur le Maire a pris un arrêté autorisant l'arrosage des potagers familiaux deux jours par semaine, les mercredis et samedis de 20h à 2h du matin.
- Étude de la désalinisation de l'eau de mer et notamment sur la pollution potentielle que cela pourrait causer.

L'objectif est d'éviter d'interdire l'arrosage pour les agriculteurs et les vignerons.

Aux alentours :

- Station d'épuration classée A : études sur la réutilisation des rejets pour l'arrosage (et non pas la consommation ou pour recharger la nappe).
- Réflexion sur l'implantation d'îlots de fraîcheur.

Déploiement de la fibre

- **Un administré demande à quoi correspond le marquage rose à côté des bouches d'égout :**

Monsieur le Maire indique que c'est probablement un marquage pour effectuer une saignée pour l'installation de la fibre.

- **Un habitant demande qui pourra bénéficier de la fibre et s'il existe un plan de déploiement ?**

M. le Maire indique que 94% du territoire de la ville sera couvert d'ici la fin de l'année. Les habitants devront ensuite vérifier auprès de leur opérateur que l'adressage sera correctement effectué. Ce chantier est suivi par le département.

Il ajoute qu'un site dédié permet de vérifier l'éligibilité à la fibre, [accessible en cliquant ici](#). La fibre sera principalement installée dans les réseaux télécom existants. Une communication sera faite sur le sujet par le département.

Travaux de la Baillaury

Monsieur le Maire annonce l'inauguration le vendredi 2 juin à 17h de la re-naturalisation de la rivière. Il rappelle que ce projet, subventionné, a coûté 1,2 millions d'euros, le coût restant à la charge de la ville de Banyuls-sur-Mer étant de 80 000 euros seulement.

Le projet consiste en la création d'un cheminement piéton le long de la rivière. L'objectif est que la nature retrouve ses droits : canards, poissons, végétation. Des bancs avec des tablettes explicatives de l'histoire de la Baillaury sont installés. Des fresques ont été peintes sur les murs.

Ce cheminement piéton permettra de faire le lien avec le parking Baillaury, dit « Plage centrale ». Ainsi les cyclistes et piétons seront prioritaires sur ce cheminement qui mènera à la plage.

Une administrée s'interroge sur ce qui se passera lorsque le cheminement sera recouvert par les eaux en hiver :

Monsieur le Maire explique qu'il ne faut pas s'inquiéter, les aménagements ont été conçus pour s'adapter au climat.

Col de banyuls

- **Un résident signale le retrait du panneau « col de banyuls » à l'entrée de la route des mas ?**

M. le Maire indique qu'un arrêté préfectoral contraint la fermeture du Col de Banyuls, en application d'un arrêté ministériel définissant les moyens de lutte contre les flux migratoires illégaux et le trafic de drogue. Il ajoute que le panneau n'a pas été retiré par les services de la Mairie.

Le pont du Puig del Mas et le pont du Mas Atxer

- **Un habitant demande quand débiteront les travaux du pont du Puig del Mas ?**

Monsieur le Maire explique que la ville a fait appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), afin de bénéficier d'un service de conseil, d'aide à la décision et d'accompagnement, (technique, juridique, administratif et financier).

M. le Maire indique que l'étude de l'AMO lui sera remise à la fin de l'été, et qu'il espère pouvoir lancer les travaux et en voir l'aboutissement avant la fin du mandat en cours, fin 2024.

- **Un administré demande si la commune ne pourrait pas envisager de rénover également le pont du mas Atxer ? En effet, il ajoute que ce pont représente un danger et menace de tomber.**

Monsieur le Maire indique qu'une expertise avait été demandée et que les résultats indiquaient que la structure du pont était conforme et que le pont était sans danger.

Il ajoute ensuite que les travaux sur la commune sont faits par ordre de priorité car le budget n'est pas illimité. La réfection du pont du Mas Atxer sera envisagée dès que le budget de la commune le permettra.

- **Un administré demande s'il serait possible de sécuriser les barrières du pont :**

Monsieur le Maire explique qu'avec la montée de la Baillaury il faut être prudent sur les structures qui pourraient être emportées avec l'eau. En revanche il serait possible de le repeindre.

Navette municipale

- **Un administré demande s'il serait envisageable que la navette intègre la route des mas sur son circuit :**

Monsieur le Maire répond que la navette municipale ne couvre pas la route des mas car il n'y a pas assez d'usagers, seulement une ou deux personnes. De fait ce n'est pas possible pour l'instant.

Le stationnement

- **Certains habitants sont inquiets du bon fonctionnement des parkings cette année :**

Monsieur le Maire rappelle que cette année, l'abonnement des résidents coûtera 40 euros pour la saison complète. Toutes les informations figurent le site internet de la ville, accessible ici. Monsieur le Maire explique qu'il souhaite que les Banyulencs ne financent pas seuls le stationnement, c'est pourquoi il faut également faire participer les utilisateurs grâce au stationnement payant. Les parkings ont rapporté 260 000 euros de recette l'année dernière, cela permet de financer les différents projets municipaux sans augmenter l'impôt. L'objectif est également de développer les modes de déplacement doux et d'inciter les usagers à utiliser les parkings de périphérie.

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de l'application « Paybyphone » : qui permet de payer son stationnement depuis son téléphone sans avoir à mettre de ticket dans son véhicule. C'est une bonne solution quand on constate qu'on va dépasser l'heure du stationnement et qu'on souhaite prolonger le stationnement sans avoir à se déplacer.

<https://www.paybyphone.fr/nos-villes/banyuls-sur-mer#:~:text=Simplifiez%20votre%20quotidien%20%3A%20payez%2C%20prolongez,oublis%20avec%20l'appli%20PayByPhone>

- **Un administré demande si les habitants des mas ne pourraient pas obtenir une carte de stationnement gratuite compte tenu de leur éloignement.**

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas possible pour une question d'équité. Il ajoute que les riverains peuvent utiliser les parking relais (parking de la gendarmerie) puis venir à pied ou prendre la navette municipale. Il rappelle que le choix du stationnement payant est issu d'une consultation citoyenne. Il ajoute que de nombreux projets sont initiés par la ville avec le souhait d'obtenir des subventions mais que ces aides et dotations sont en baisse depuis plusieurs années. De fait la commune a fait le choix d'investir sur le camping, le port et les parkings afin d'optimiser les recettes pour la ville et éviter une fois de plus d'augmenter les impôts.

Enfin il rappelle qu'un guide explicatif du stationnement est également accessible sur le site internet de la ville : <https://www.banyuls-sur-mer.com/mairie/actualites/guide-du-stationnement-2023/>

Projet SNCF

M. le Maire annonce un grand projet de revitalisation de l'entrée de ville : ce semestre, la ville va faire l'acquisition du parking de la gare auprès de la SNCF, pour un montant de 600 000 euros.

Cela permettra à la ville de réaménager le parking et le parvis de la gare en pôle d'échange multimodal (train, bus, covoiturage...etc.) et de créer un « tiers lieu » sur le site des anciennes caves Bartissol. L'objectif est de mêler les univers associatif et culturel avec un pôle d'économie bleue : ce site comprendra des salles mises à disposition des associations, une médiathèque, ainsi qu'une pépinière d'entreprises spécialisées dans l'écologie marine, comme l'entreprise Plastic@Sea.

La viticulture étant en perte de vitesse, il est important pour la ville de favoriser le développement d'industries nouvelles en lien avec son territoire. Ce projet suscitera la création de près de 40 emplois.

Ce projet complexe de 10 millions d'euros sera largement subventionné, notamment par la région dans le cadre du dispositif « 1001 gares ». A l'heure actuelle, le projet est en cours de lancement avec la SNCF, mais il existe de nombreuses contraintes techniques, qui vont nécessiter le recrutement d'un bureau d'études spécialisé.

Futur lotissement de la Réthorie – rue Amiral Vilarem

- **Les habitants demandent où en est le projet du futur lotissement de la Réthorie – rue Amiral Vilarem.**

Monsieur le Maire indique que la mairie a obtenu le permis de lotir. Il a fait appel à un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) qui procède à l'élaboration des plans du lotissement. Le prix des parcelles sera déterminé par la suite, et les parcelles seront mises en vente. Les travaux devraient commencer courant 2024.

Autres projets en cours

M. le Maire cite d'autres projets en cours sur la ville :

- Acquisition du parking de la gare.
- Création d'emplois dans le cadre de la « Croissance Bleue » : concept qui cherche à combiner la préoccupation pour l'environnement marin et les écosystèmes côtiers avec l'idée que certaines industries liées à l'océan ou secteurs d'activité "bleus" ont le potentiel d'être développés.
- Réhabilitation de la rue Richelieu avec près de 1,8 millions d'euros d'investissement et des aides au financement des travaux grâce au dossier monté par la commune dans le cadre de Grand Site Occitanie (GSO).
- Réfection de la rue Joliot Curie, (actuellement en période de test grâce à des aménagements temporaires). L'idée est de conserver du stationnement dans cette rue et de diminuer la vitesse.
- Création d'une médiathèque à Bartissol.

Divers

- **Une habitante demande si au niveau du passage étroit de la route des mas il ne serait pas envisageable d'installer un feu alternatif pour plus de sécurité :**

Monsieur le Maire indique qu'il n'y est pas favorable car un feu risque de dénaturer le paysage et craint qu'il ne soit pas respecté. Il ajoute que le passage est certes étroit mais il faut ralentir et réduire la vitesse et faire preuve de courtoisie. Il rappelle qu'il y a de la visibilité ce qui permet de s'arrêter avant et de laisser passer la voiture que l'on croise.

- **De quelle couleur doivent être les panneaux solaires pour être autorisés ?**

M. le Maire indique que les panneaux solaires doivent être rouges afin de s'intégrer au mieux sur les toits en tuiles rouges. L'objectif est de préserver le patrimoine architectural de Banyuls-sur-Mer tout en encourageant les énergies renouvelables.

Il rappelle pour de tels aménagements, il faut au préalable en faire la demande auprès des services de l'urbanisme.

Il indique que les règles d'urbanisme sont aussi valables pour d'autres travaux comme la peinture des façades. Par exemple le blanc est interdit mais un nuancier est disponible afin de déterminer une teinte qui peut s'en rapprocher.

- **Une habitante demande quelles sont les conditions pour prétendre aux aides portant sur la rénovation des biens immobiliers :**

Monsieur le Maire indique que les aides à la rénovation des biens immobiliers s'inscrivent dans le dispositif OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat), avec un périmètre correspondant à des zones de concentration de l'habitat ancien et des conditions d'attribution bien définies.

- **Un habitant informe Monsieur le Maire que le repas des mas aura lieu le 7 juillet à 18 au mas Parer.**

**Pour toutes autres demandes, n'hésitez pas à contacter
le service vie citoyenne au 04 68 88 78 06 ou à nous écrire par mail :
viemocitoyenne@banyuls-sur-mer.com**